



TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

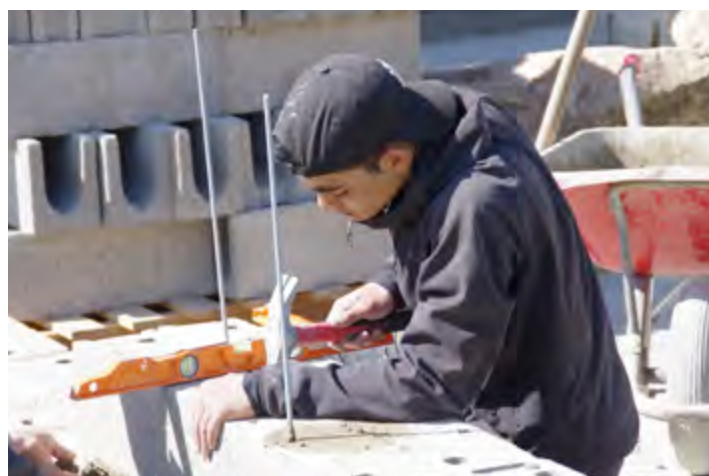
Donner une chance aux jeunes éloignés de la formation et de l'emploi

AU PRADO, À QUOI SERT LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Au Prado, les établissements bénéficiaires de la taxe d'apprentissage sont les instituts éducatifs thérapeutiques et pédagogiques (ITEP).

Ces établissements accompagnent des adolescents âgés de 12 à 20 ans qui présentent des troubles du comportement et des apprentissages. C'est à ce titre qu'ils ont une reconnaissance d'enfants porteurs de handicaps. Ces jeunes peuvent présenter des formes sévères de troubles et parfois les cumuler (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, dysorthographe).

Ils ont donc besoin d'un accompagnement ajusté conjuguant des prises en charge thérapeutiques éducatives et pédagogiques. Il s'agit de les accueillir dans un lieu où leurs difficultés ne les conduiront pas à l'échec.



Verser votre taxe d'apprentissage aux ITEP du Prado, c'est participer à un apprentissage de qualité pour des jeunes exclus du système classique. Ils auront ainsi de nouvelles chances d'insertion professionnelle.

Votre taxe d'apprentissage est un financement essentiel pour nous car il nous permet de diversifier et proposer des actions visant un apprentissage de qualité. Certains équipements ne seraient pas accessibles sans ce financement.

Concrètement, cela peut être « des outils », notamment numériques (tablettes, ordinateurs, classe numérique), pour compenser les troubles d'apprentissage ou encore des ateliers et méthodes qui permettent aux jeunes d'apprendre autrement et d'acquérir des savoirs « pratiques » pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

COMMENT NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Désormais, plus besoin d'intermédiaires !

Vous pouvez attribuer directement la part « Hors Quota » de votre taxe d'apprentissage à l'organisme de votre choix.

Il vous suffit de :

- 1 Calculer le montant de votre hors quota (13% de la base totale)
- 2 Remplir la fiche de versements jointe
- 3 Retourner le formulaire de versement complété par email ou par courrier à :
Louise Nonne-Moreau - Responsable Communication
=> Inonne@le-prado.fr
=> 200, rue du Prado 69270 Fontaines-Saint-Martin
- 4 Procéder au règlement par chèque ou virement bancaire **avant le 31 mai 2020**

TAXE APPRENTISSAGE 2020	
QUOTA 87%	HORS QUOTA 13%
FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE	DÉPENSES LIBÉRATOIRES, VERSÉES DIRECTEMENT À L'ORGANISME DE VOTRE CHOIX

ENSEMBLE, construisons l'avenir!



Retrouvez toutes les modalités de soutien sur notre site internet :
www.le-prado.fr => rubrique Soutenir > Entreprise

Louise Nonne-Moreau
Responsable Communication
04 72 42 11 22
Inonne@le-prado.fr